Séminaire sur l'évaluation stratégique environnementale des documents d'urbanisme

1^{er} et 2 juin 2015

ETAT D'AVANCEMENT DES PLU(i) ET SCOT EN GUADELOUPE



MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES FERRITORES
ET DU LOGEMENT

Sommaire

- I. L'équipe en charge du suivi de l'élaboration des documents d'urbanisme à la Déal
- II. Plan Local d'Urbanisme (intercommunal) PLU(i)
 - I. Impacts de la loi Alur sur principes généraux des PLU(i)
 - II. Etat d'avancement des PLU(i) en Guadeloupe
 - a. Les grandes étapes de l'élaboration d'un PLU(i)
 - b. Carte d'état d'avancement des PLU
- III. Schéma de Cohérence Territoriale SCOT
 - I. Impact de la loi Alur sur l'élaboration des SCOT
 - II. Etat d'avancement des SCOT en Guadeloupe
- IV. Numérisation des documents d'urbanisme

I. L'équipe en charge du suivi de l'élaboration des documents d'urbanisme à la Déal

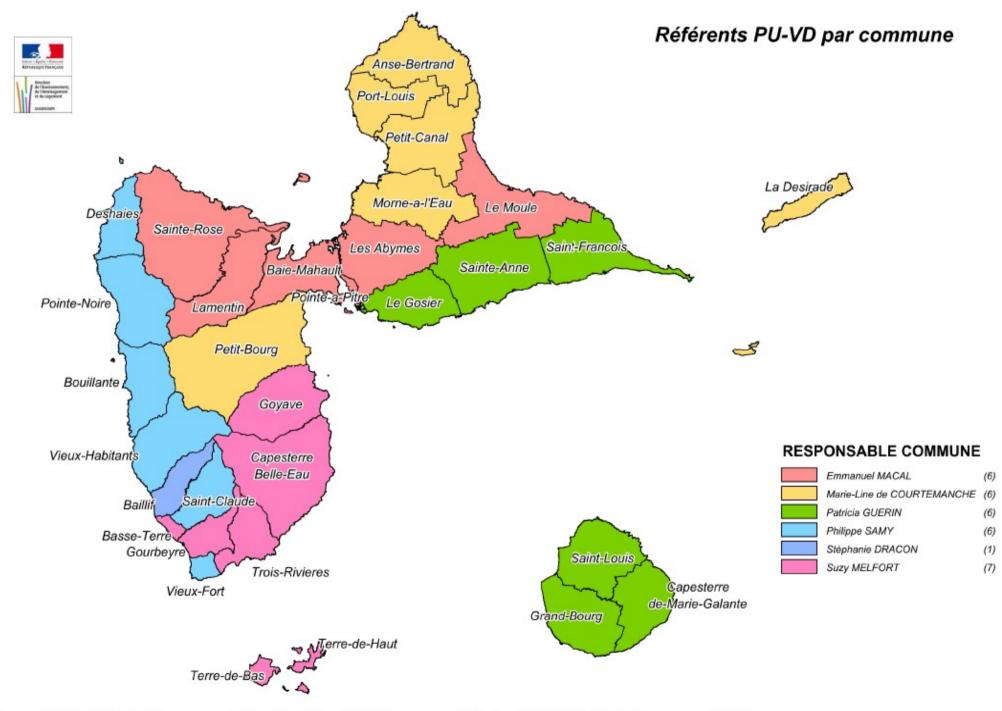
Unité Planification- Ville Durable (PUVD)

- 1 responsable : Stéphanie Dracon (également référent ville durable du ministère)
- 5 chargés d'études : Maryline de Courtemanche, Emmanuel Macal, Suzy Melfort, Patricia Querin et Philippe Samy

Suivi des documents d'urbanisme

SCOT : responsable de l'unité

PLU: voir slide suivant



Sources: DEAL971/ATOL/PU-VD Référenciel: BD Topo IGN2010 Réalisation: DEAL971/ATOL/TP-SIG Mai 2015

I. PLU(i)

I. Impacts de la loi Alur sur les principes généraux du PLU

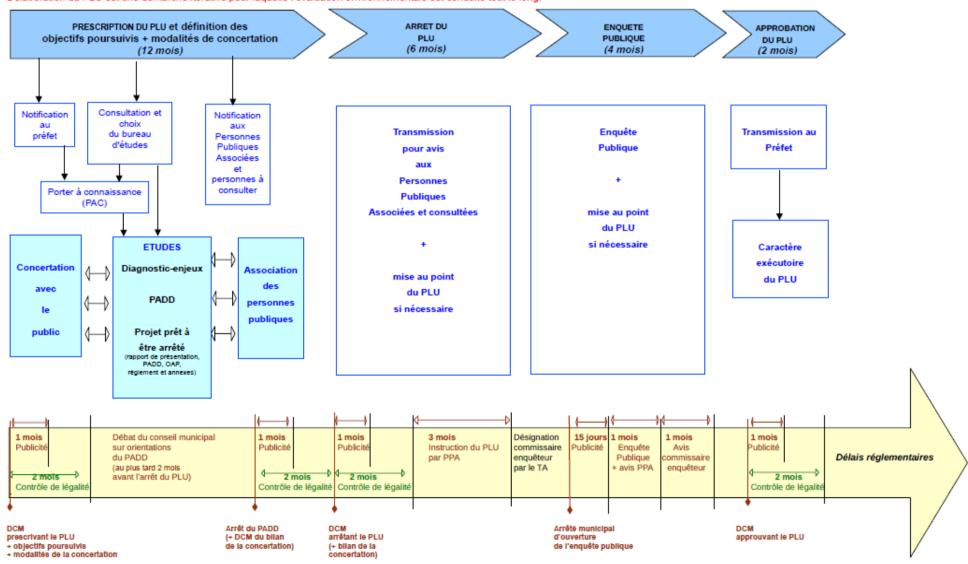
- Transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité
 3 ans après la publication de la loi (27 mars 2017) sauf si :
 - 25% des communes représentant 20 % de la population s'y opposent (minorité de blocage),
 - et que les délibérations sont être prises entre le 27 décembre 2016 et le 26 mars 2017.
- Caducité du POS en l'absence de transformation en PLU au 31 décembre 2015 (application du règlement national d'urbanisme c-à-d constructibilité limitée hors des secteurs urbanisés)

Si la procédure d'élaboration du PLU a été engagée avant le 31 décembre 2015, le POS continue de s'appliquer jusqu'à l'approbation du PLU qui doit intervenir au plus tard dans un délai de 3 ans après la publication de la loi (avant le 26 mars 2017)

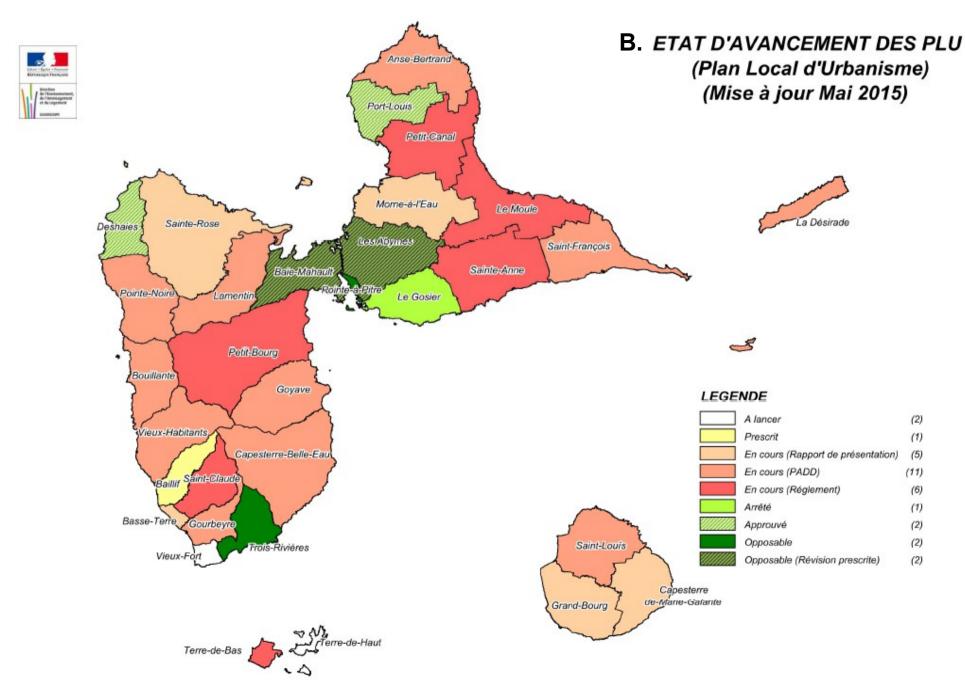
II. Etat d'avancement des PLU(i) en Guadeloupe a. Grandes étapes de l'élaboration d'un PLU

SYNOPTIQUE POUR L'ELABORATION / REVISION DU PLU Prévisionnel sur une période de 24 mois

L'élaboration du PLU est une démarche itérative pour laquelle l'évaluation environnementale est conduite tout le long.



II. Etat d'avancement des PLU(i) en Guadeloupe



Sources: DEAL971/ATOL/PU-VD Référenciel: BD Topo IGN2010 Réalisation: DEAL971/ATOL/TP-SIG Mai 2015

Notons que des réflexions sont en cours pour l'élaboration d'un PLUi à Marie-Galante.

III. SCOT

I. Impact de la loi Alur sur les SCOT

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 26 mars 2014 dispose que les périmètres de SCOT doivent comprendre au moins 2 EPCI à partir du 1^{er} juillet 2014 (L. 122-3 du CU).

II. Etat d'avancement des SCOT en Guadeloupe

1 seul SCOT à ce jour : SCOT de Cap Excellence

- Arrêté préfectoral de périmètre : 30 juin 2014
- Délibération de prescription du SCOT : 13 février 2015

IV. Numérisation des documents d'urbanisme

Plusieurs avantages de la dématérialisation :

- → Plus de démocratie locale, par une diffusion efficace des données et une facilité d'utilisation
- → Plus d'économie, par un accès pour tous à l'information et par un gain sur les frais de reprographie

Standard de numérisation :

Cohérence et échange de l'information assurés par un standard de numérisation établi par le Conseil National de l'Information Géographique (CNIG).

Pour respecter ce standard :

- → Les collectivités sont invitées à contractualiser avec leur prestataire pour structurer les documents numérisés
- → Un cahier des charges de numérisation est à disposition des collectivités sur le site internet de la DEAL

L'outil de diffusion : le géoportail de l'urbanisme (GPU)

- Référence législative : ordonnance n°2013-1184 du 19 décembre 2013 relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme
- A terme, ouvert à tous (particuliers, administrations, professionnels)
- Présentera de multiples fonctionnalités permettant d'accéder aux informations des documents d'urbanisme

Calendrier:

- <u>Au 1er janvier 2016</u> : les collectivités doivent rendre leurs documents d'urbanisme accessibles en ligne (sur leur site propre, sur le géoportail de l'urbanisme, sur la plate forme régionale d'échanges de données géographiques...).
- Entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2020 : les collectivités qui effectuent une révision de leur document d'urbanisme doivent le numériser au format CNIG.
- <u>A partir du 1er janvier 2020</u> : les collectivités doivent publier leurs documents d'urbanisme dans le géoportail de l'urbanisme afin de le rendre **exécutoire**.

Plus d'informations et support technique :

DEAL, service ATOL, unité Territoires, Prospective et Sytèmes d'informations géographiques

Delphine SERBER, delphine.serber@developpement-durable.gouv.fr, 0590 99 46 36 **Boris DOBRYCHINE**, boris.dobrychine@developpement-durable.gouv.fr, 0590 99 46 64

Merci de votre attention

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Guadeloupe (DéAL 971)

Service de l'Aménagement du Territoire et de l'Organisation du Littoral (ATOL)

Unité Planification Urbaine – Ville Durable (PU-VD)

Tèl: 0590 99 46 46 www.deal.guadeloupe.gouv.fr



MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRE